

N°2023-96

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN DÉBIT
TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3^{ème} catégorie**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e), Monsieur CHOPIN Roland, Président de l'Association Avenir Melesse Pétanque, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :

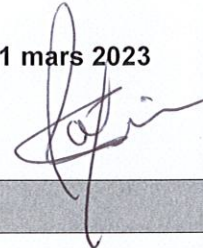
Manifestation : Tournoi Pétanque

Lieu du débit de boissons : Terrain de pétanque La Janaie, Rue de Montreuil

Date : mardi 28 mars 2023 de 13h00 à 19h00

Melesse, le 21 mars 2023

(Signature)



ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine ;

Vu la demande ci-dessus ;

Monsieur CHOPIN Roland, Président de l'Association Avenir Melesse Pétanque **est autorisé(e) à vendre des boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :**

Manifestation : Tournoi Pétanque

Lieu du débit de boissons : Terrain de pétanque La Janaie, Rue de Montreuil

Date : mardi 28 mars 2023 de 13h00 à 19h00.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.



Melesse, le 21 mars 2023

Le Maire,
Claude Jaouen

Mairie de Melesse

20 Rue de Rennes, B.P. 42219, 35522 Melesse

© 02 99 13 26 26 - www.melesse.fr